Le « Conference Vetting System »

Le « Conference Vetting System » évalue la conformité des manifestations scientifiques internationales organisées par un tiers (conférences et formations) avec le Code Ethique de MedTech Europe. Il rend une décision obligatoire quant au bien fondé, pour les sociétés adhérentes, de soutenir ces manifestations via des subventions à caractère éducatif, des activités promotionnelles (ex.: stands) ou des symposiums satellites.

Plus d'informations concernant le « Conference Vetting System » sur le site www.ethicalmedtech.eu.

Des règles plus strictes pour les subventions à caractère éducatif: que feront les entreprises ?

A partir de 2017

- Les sociétés adhérentes conformément à la Transparence continuent à rendre publique les subventions à caractère éducatif aux Organisations de Santé
- Les manifestations internationales soutenues par les sociétés adhérentes doivent être approuvées par le « Conference Vetting System ».

A partir de 2018

- Les sociétés adhérentes pourront fournir des subventions, uniquement aux Organisations de Santé et jamais individuellement aux Professionnels de Santé
- Les sociétés adhérentes pourront définir une ou plusieurs catégories de Professionnels de Santé pouvant bénéficier du soutien financier dans le cadre des subventions, mais elles ne pourront pas désigner un Professionnel de Santé en particulier.
- Les sociétés adhérentes devront disposer, en interne, d'un processus indépendant d'examen des demandes de subventions réalisé sur la base de critères objectifs.
- Les sociétés adhérentes exigeront la conclusion d'un contrat écrit avec les Organisations de Santé, précisant les conditions des subventions.

Notre engagement en faveur du soutien à la Formation Médicale Continue

Ce nouveau Code illustre la volonté claire de l'industrie des technologies médicales de préserver et protéger nos relations avec les Professionnels de Santé.

Notre industrie reste pleinement engagée dans son soutien à des manifestations scientifiques organisés par des tiers. Nous renforçons cette indépendance grâce à l'intervention de ces tierces parties autonomes (organisations de santé), lesquelles désigneront les Professionnels de Santé bénéficiaires du financement.

Pour plus d'informations sur le Code Ethique de MedTech Europe, nous vous invitons à visiter notre site internet www.medtecheurope.org ou à contacter l'Equipe Juridique et Compliance de MedTech Europe à l'adresse Ethics@medtecheurope.org

A propos de MedTech Europe :

MedTech Europe est l'association européenne représentant l'industrie des technologies médicales. Elle regroupe l'industrie du Diagnostic In Vitro, ainsi que l'industrie des Dispositifs Médicaux.

MedTech Europe promeut un environnement politique équilibré qui permette à l'industrie des technologies médicales de satisfaire les besoins et attentes croissants dans le domaine de la santé en Europe. Nous valorisons aussi notre industrie et l'importance des technologies médicales pour améliorer et sauver des vies, et contribuons au soutien de systèmes de santé plus durables.

www.medtecheurope.org

Soutien à la Formation Professionnelle Continue et relations avec les Organisations de Santé

Code Ethique de MedTech Europe

MedTech Europe
from diagnosis to cure

Un Code Éthique unique

- Le nouveau Code Ethique de MedTech Europe établit des règles strictes, claires et transparentes pour les relations de notre industrie avec les Professionnels de Santé et les Organisations de Santé, notamment dans le cadre de manifestations scientifiques, de contrats de consultants, de projets de recherche et de soutiens financiers à la Formation Continue.

- Le nouveau Code est commun à toutes les entreprises de Dispositifs Médicaux et de Diagnostics in Vitro, sociétés adhérentes de Medtech Europe.

Notre nouveau Code en bref

Modèle de soutien financier pour les manifestations organisées par un tiers (congrès, conférences,…) :

- A partir du 1er janvier 2018, nos sociétés adhérentes ne pourront plus apporter de soutien financier directement aux Professionnels de Santé pour leur permettre d'assister à des évènements organisés par des tiers. Cela sera possible uniquement par le biais de subventions au tiers organisateurs tel que société savante et agence organisatrice de congrès.

Transparence des subventions :

- A partir du 1er janvier 2017, nos membres devront rendre publique l'attribution de subventions à caractère éducatif aux Organisations de Santé (ex : soutien à l'organisation de conférences, bourses d'étude, etc.)

Toute manifestation organisée ou soutenue financièrement par nos sociétés adhérentes doivent respecter les mêmes critères :

- Par exemple, toute manifestation, peu importe si organisée par un tiers ou par une société adhérente, doit avoir lieu dans un lieu approprié, avec des frais d'hospitalité raisonnables, sans conjoint et respectant strictement la législation locale et les recommandations des organisations professionnelles locales.

Changements majeurs : de nouvelles façons de soutenir une formation scientifique continue et indépendante

En 2017

Soutien financier direct

Les sociétés choisissent individuellement les Professionnels de Santé et financent leur participation aux manifestations scientifiques organisées par des tiers.

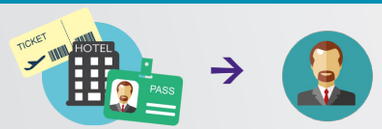

Ce soutien financier couvre tout ou partie de leurs dépenses de voyage, d'hébergement et d'inscription a la manifestation.

Subventions

Règles plus contraignantes: L'organisme percevant la subvention choisit les Professionnels de Santé bénéficiaires

La société adhérente MedTech respecte la législation locale et les recommandations des organisations professionnelles

Pour tous les événements à compter du 1er janvier 2018

Soutien financier direct

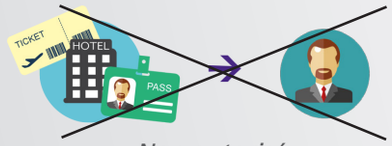

Non autorisé

Subventions

Règles plus contraignantes: L'organisme percevant la subvention choisit les Professionnels de Santé bénéficiaires

La société adhérente MedTech respecte la législation locale et les recommandations des organisations professionnelles